

PROTOCOLE D'ACCORD DE SUSPENSION DE PREAVIS DE GREVE SUITE A L'ARRET DU RECOURS AUX ILLUSTRATEURS SONORES

Depuis le lundi 4 Janvier une grève s'est engagée à l'appel des 6 organisations syndicales représentatives du siège de France Télévisions.

Malgré deux réunions de négociation, aucun accord n'a été trouvé pour mettre fin à ce préavis.

Au regard des différentes demandes des organisations syndicales ces derniers jours appelant à la reprise des négociations, la Direction est favorable à cette demande.

Nous rappelons ce qui a déjà été proposé depuis le début des négociations :

- 1. Un illustrateur sonore accompagnera la mise en place du nouveau système pour répondre aux interrogations et permettre à tous les salariés contribuant à la production des contenus de faciliter la prise en main de ce système d'illustration sonore. Cet accompagnement sera de 3 mois minimum.*
- 2. A l'issue du prochain groupe de travail concernant l'illustration sonore, sous le contrôle d'Eléonore Gay, une réunion de suivi de cette nouvelle méthode d'illustration sonore sera organisée entre la Direction de l'information et les représentants du personnel.*
- 3. En février 2021, un groupe de travail opérationnel sera organisé sur le thème des conditions de fabrication des reportages. Il réunira JRI, rédacteurs, monteurs et toutes les parties prenantes à la production des reportages. Une réunion de suivi sera organisée entre la Direction de l'information et les représentants du personnel.*

Si la Direction est prête à reprendre ces éléments pour finaliser un accord de sortie de grève avec les organisations syndicales signataires, il convient de suspendre ce préavis le temps de la poursuite des négociations.

La signature du présent protocole vaut suspension immédiate du préavis.

Paris, le 08 Janvier 2021

Pour la Direction :

Pour la CGT :

Pour la CFDT :

Pour l'UNSA :

Pour FO :

Pour le SNJ :

Pour la CGC :